

Projet d'établissement des crèches de Hauts de Bienne



10 Février 2026

MAIRIE DES HAUTS DE BIENNE

SOMMAIRE

Introduction	2
1. Projet d'accueil	2
1.1 Les prestations d'accueil proposées	2
1.2 Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	2
1.3 Les compétences professionnelles mobilisées	3
1.3.1 L'équipe et les intervenants	3
1.3.2 Le travail d'équipe	9
1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	9
1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis	10
2. Projet éducatif	10
2.1 L'accueil	11
2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	11
2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement des espaces	13
2.2 Le soin	17
2.2.1 L'alimentation	17
2.2.2 Le sommeil	20
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels	21
2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil	22
2.3.1 Le jeu et activités, sortie extérieure	22
2.3.2 L'approche artistique et culturelle	27
2.3.3 L'égalité garçon fille	27
3. Le projet social et le développement durable	28
3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	28
3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	33
3.3 Les actions de soutien à la parentalité	35
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	35
3.5. La démarche en faveur du développement durable	35
Conclusion	36
Annexe 1 : Charte nationale pour l'accueil de jeunes enfants	37

Introduction

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant.

Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion d'équipe. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant.

La directrice et directrice adjointe sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

1) Le projet d'accueil

1.1) *Les prestations d'accueil proposées*

Les crèches des Hauts de Bienne sont des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

La crèche les Magnoulets est située au 6 avenue de la Libération 39400 Hauts de Bienne.

La crèche Croque Soleil est située au 12 Quai Jobez 39400 Hauts de Bienne.

Ces deux établissements sont publics et gérés par la Mairie des Hauts de Bienne, Place Jean Jaurès, Morez 39400 Hauts de Bienne.

Ils sont financés par la PSU, prestation de service unique versée par la CAF. Le barème des tarifs est fixé par la CNAF. Ils sont modulés en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfant à charge.

La crèche les Magnoulets est un Etablissement d'Accueil du Jeunes Enfants, dont l'agrément est de 40 places. Elle est ouverte du lundi au jeudi de 6h30 à 17h45 et le vendredi de 6h30 à 17h00.

La crèche Croque Soleil est une micro-crèche de 12 places depuis septembre 2023 (auparavant petite crèche de 15 places). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les structures sont fermées 4 semaines en été, 2 semaines à Noël ainsi que le pont de l'Ascension, 3 journées pédagogiques par an et les jours fériés.

Les deux établissements accueillent les enfants à partir de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation et au plus tard jusqu'à 4 ans. Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis jusqu'à 6 ans.

Ils proposent 3 types d'accueil en fonction des besoins des familles et des disponibilités du service. L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents. L'accueil occasionnel est proposé lorsque les besoins d'accueil sont variables, ponctuels et ne sont pas récurrents. L'accueil d'urgence et/ou exceptionnel correspond à un besoin d'accueil qui ne peut être différé, de courte durée et s'adresse généralement aux enfants non connus de la structure.

1.2) *Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap*

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- La vie de l'établissement ;
- L'agencement des locaux ;
- Le personnel (nombre et qualification) ;
- Le matériel spécifique nécessaire ;

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire (famille, équipe et partenaires prenant en charge l'enfant).

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** ou d'un **Projet d'Accueil Personnalisé (PAP)** par un médecin.

Ce projet doit préciser les fonctions spécifiques du personnel auprès de l'enfant, les soins particuliers et sera adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'objectif est d'offrir à l'enfant un accueil adapté à son état et correspondant à ses besoins et aux attentes des parents.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.

1.3) Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

Les équipes sont au service des familles.

L'enfant est au centre de leur réflexion, elles ont le souci d'adapter leurs pratiques éducatives dans le respect du rythme, de l'individualité et des différences de chacun.

Les équipes sont pluridisciplinaires, elles sont composées :

- D'éducatrices de jeunes enfants diplômées d'état ;
- D'une infirmière diplômée d'état ;
- D'auxiliaires de puériculture diplômées d'état ;
- D'animatrices petite enfance titulaires du CAP petite enfance, ou CAP AEPE ;
- D'agents de collectivité : cuisine, entretien et lingerie.

❖ La crèche « Les Magnoulets »

L'équipe

Direction

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants.

La directrice assure ses fonctions sous l'autorité du Maire et de la Directrice Générale des Services :

- Elle est garante du respect du cadre règlementaire en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles, ainsi que de la qualité ; de la relation des familles avec l'équipe ;

- Elle veille à la mise en œuvre du projet éducatif et de son suivi ;
- Elle assure la gestion administrative et financière de l'établissement, ainsi que son organisation générale ;
- Elle assure la gestion et l'encadrement de l'ensemble du personnel.

Directrice adjointe

La directrice de la crèche est secondée par une directrice adjointe infirmière.

L'adjointe assiste la directrice dans la direction globale du service.

Elle participe à l'accueil des familles, la gestion administrative et l'encadrement de l'équipe.

Elle assure la prévention et la surveillance médico-sociale des enfants.

Elle mène des projets préventifs et des actions de sensibilisation et d'information auprès des familles et de l'équipe en matière de santé, hygiène et diététique.

Référent « Santé et Accueil inclusif »

La directrice adjointe de la structure consacre 40 heures par an pour ses missions de référent « Santé et Accueil inclusif » (RSAI) à la crèche. Elle travaille en collaboration avec les professionnels médicaux et paramédicaux du territoire (médecin, PMI, ...). Elle peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent « Santé et Accueil inclusif » sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la directrice et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles annexés à ce règlement intérieur ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en

coordination avec la directrice, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la directrice et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

- Contribuer, en concertation avec la directrice, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Le personnel auprès des enfants

Sous l'autorité de la directrice et de son adjointe : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et animatrices petite enfance veillent à la sécurité physique et affective des enfants et leur bien-être.

Elles mettent en œuvre les conditions nécessaires qui vont permettre de répondre aux besoins individualisés de chaque enfant au sein du groupe en soutenant l'activité et le jeu de chaque enfant, en encourageant et en valorisant sa participation active dans les activités quotidiennes afin de l'accompagner dans l'apprentissage d'une réelle autonomie, et dans la découverte du « vivre ensemble ».

Elles organisent la continuité des soins et du maternage pour chaque enfant de leur groupe dans une relation privilégiée et individualisée.

Elles sont garantes d'un environnement adapté, stable, fiable et sécurisant, sur lequel chaque enfant peut compter.

Elles organisent et aménagent des espaces adaptés aux besoins de développement de chacun selon son rythme et l'évolution de ses centres d'intérêt.

Le personnel de service

Entretien :

Sous l'autorité de la directrice et de son adjointe, l'agent de service assure l'entretien des locaux, et du linge dans le respect des normes d'hygiène et de désinfection en vigueur mais également dans le respect de l'environnement et du souci du bien-être de tous :

- Méthode de nettoyage des sols par « pré imprégnation » et/ou nettoyeur vapeur ;
- Utilisation de lavettes micro-fibres, utilisation de produits essentiellement écolabellisés ;
- Utilisation adaptée des produits.

Cuisine :

Sous l'autorité de la directrice, l'agent en cuisine réceptionne, contrôle et remet en température les repas livrés en liaison froide dans le respect des réglementations et procédures HACCP en vigueur.

Les intervenants extérieurs

Une psychologue

Six heures par an minimum sont dédiées à l'analyse de pratique pour :

- Soutenir et accompagner les équipes ;
- Favoriser le développement d'une pratique réflexive ;
- Développer ses capacités d'écoute, et favoriser la cohésion d'équipe ;
- Analyser les questionnements ou problématiques rencontrés par les équipes.

Les stagiaires

Ils peuvent être accueillis dans le cadre de leur formation et dans le respect du projet de la structure.

Une convention de stage est alors établie entre l'école et la structure.

Le stagiaire est accompagné par son référent tout au long de la durée du stage. Il n'encadre jamais seuls les enfants.

Un prestataire de repas

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide chaque matin et remis en température sur la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.

Intervenants extérieurs culturels

- Médiathèque : tous les mois une animatrice de la médiathèque vient raconter des histoires sous différentes formes (Kamishibaï, tapis à histoire, livre pop-up...) ;
- Musée : tous les 2 mois une animatrice du musée vient proposer aux enfants différents ateliers sensoriels ;
- Spectacles proposés par le service culture de la ville.

Les formateurs

Des formations collectives ont lieu en interne (formation aux premiers secours...).

❖ La crèche « Croque Soleil »

L'équipe :

Direction

La direction est assurée par une éducatrice de jeunes enfants.
La directrice assure ses fonctions sous l'autorité du Maire et de la Directrice Générale des Services :

- Elle est garante du respect du cadre règlementaire en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles, ainsi que de la qualité de la relation des familles avec l'équipe ;
- Elle veille à la mise en œuvre du projet éducatif et de son suivi ;
- Elle assure la gestion administrative et financière de l'établissement, ainsi que son organisation générale ;
- Elle assure la gestion et l'encadrement de l'ensemble du personnel.

Le personnel auprès des enfants

Sous l'autorité de la directrice et de son adjointe : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et animatrices petite enfance veillent à la sécurité physique et affective des enfants et leur bien-être.

Elles mettent en œuvre les conditions nécessaires qui vont permettre de répondre aux besoins individualisés de chaque enfant au sein du groupe en soutenant l'activité et le jeu de chaque enfant, en encourageant et en valorisant sa participation active dans les activités quotidiennes afin de l'accompagner dans l'apprentissage d'une réelle autonomie, et dans la découverte du « vivre ensemble ».

Elles organisent la continuité des soins et du maternage pour chaque enfant de leur groupe dans une relation privilégiée et individualisée.

Elles sont garantes d'un environnement adapté, stable, fiable et sécurisant, sur lequel chaque enfant peut compter.

Elles organisent et aménagent des espaces adaptés aux besoins de développement de chacun selon son rythme et l'évolution de ses centres d'intérêt.

Elles réceptionnent, contrôlent et remettent en température les repas livrés en liaison froide dans le respect des réglementations et procédures HACCP en vigueur.

Le personnel de service

Entretien :

Sous l'autorité de la directrice, l'agent de service assure l'entretien des locaux, et du linge dans le respect des normes d'hygiène et de désinfection en vigueur mais également dans le respect de l'environnement et du souci du bien-être de tous :

- Méthode de nettoyage des sols par « pré imprégnation » et/ou nettoyeur vapeur
- Utilisation de lavettes micro-fibres, utilisation de produits essentiellement écolabellisés
- Utilisation adaptée des produits

Référent « Santé et Accueil inclusif »

Le référent « Santé et Accueil inclusif » (RSAI) intervient 10 heures par an à la crèche. Il travaille en collaboration avec les professionnels médicaux et paramédicaux du territoire (médecin de crèche, PMI, ...). Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent « Santé et Accueil inclusif » sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la directrice et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles annexés à ce règlement intérieur ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la directrice, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la directrice et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, en concertation avec la directrice, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Les intervenants extérieurs

Une psychologue

Six heures par an minimum sont dédiées à l'analyse de pratique pour :

- Soutenir et accompagner les équipes ;
- Favoriser le développement d'une pratique réflexive ;
- Développer ses capacités d'écoute, et favoriser la cohésion d'équipe ;
- Analyser les questionnements ou problématiques rencontrés par les équipes.

Les stagiaires

Ils peuvent être accueillis dans le cadre de leur formation et dans le respect du projet de la structure.

Une convention de stage est alors établie entre l'école et la structure.

Le stagiaire est accompagné par son référent tout au long de la durée du stage. Il n'encadre jamais seuls les enfants.

Un prestataire de repas

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide chaque matin et remis en température sur la structure. Les menus sont élaborés par une diététicienne.

Intervenants extérieurs culturels

- Spectacles proposés par le service culture de la ville.

1.3.2 Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tous petits nécessitent des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègue et avec d'autres intervenants. »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

- **Réunions d'équipe** : des réunions ont lieu tous les 2 mois selon un calendrier établi pour toute l'année (réunion par service ou d'équipe pour la crèche les Magnoulets, réunion d'équipe pour la crèche Croque Soleil).
- **Journées pédagogiques** : trois journées pédagogiques dans l'année sont prévues pour permettre aux équipes des deux crèches de se réunir. Lors de ces réunions pédagogiques, l'objectif est d'entretenir une cohésion d'équipe, de revoir le projet éducatif et de fonctionnement, d'améliorer la communication inter service.
- **Documentation professionnelle** : abonnement mensuel à un magazine de la petite enfance, bibliothèque professionnelle en interne.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon et mes parents. »

Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

- **L'analyse des pratiques professionnelles** : Des temps d'analyses de pratique ont lieu à l'extérieur de la crèche en dehors des temps de présence des enfants à raison de 6 heures par an.

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents. L'animateur est là pour guider la réflexion en incitant l'équipe à réfléchir sur leur questionnement, et non à apporter des solutions.

- **Les formations :** durant les entretiens annuels, chaque agent peut proposer un plan de formation en fonction de ses besoins ou des besoins du service.
Pour ce faire, nous sommes en partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) qui a vocation de former les agents de la fonction publique. A ce titre le CNFPT dispose de formations ciblées concernant les professionnels de l'enfance.

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance : Auxiliaire de puériculture, CAP, EJE, IDE, bac pro, élève de troisième...

Une convention de stage est alors établie entre l'école et la structure.

Lors d'un premier rendez-vous, les stagiaires sont accueillis par la directrice ou son adjointe qui leur fera visiter la crèche et leur en présentera le fonctionnement. Ce sera également l'occasion d'échanger sur leur projet professionnel, leurs attentes, les objectifs de l'école (livret de formation), mais aussi leur parcours scolaire et/ou leur expérience professionnelle, ceci afin « d'ajuster » et de mieux adapter l'aide et le soutien à leur apporter

Chaque élève dispose d'un tuteur qui l'accompagne tout au long de son stage.

L'accueil de stagiaire est important, cela permet aux professionnels de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires.

2) Le projet éducatif Nos valeurs éducatives

Le projet éducatif des crèches de la commune des Hauts de Bienne s'inspire de la pédagogie Pikler-Loczy.

La pédagogie Pikler- Loczy est une pédagogie petite Enfance active qui s'inscrit dans un projet d'accompagnement global de l'enfant pour son autonomie et dont les équipes partagent les principes et les valeurs :

- Accueillir l'enfant avec la conviction qu'il est compétent, favoriser et soutenir ses capacités d'autonomie ;
- Assurer à chaque enfant en l'absence de ses parents, une attention continue et un sentiment de sécurité à travers une relation affective bienveillante, individualisée avec un adulte référent sur lequel il va pouvoir compter ;
- Soutenir et respecter l'activité et le jeu spontané de l'enfant afin de lui permettre de construire et consolider son sentiment de confiance en ses propres capacités ;
- Aménager les espaces de vie des enfants en fonction des besoins, du rythme de développement et de l'évolution des centres d'intérêts de chacun ;
- Accompagner l'enfant dans le processus de socialisation et d'intégration des règles et codes sociaux.

La responsabilité pédagogique de l'équipe est donc de penser le « prendre soin » et les conditions

d'accueil (organisation et aménagement des espaces et de leurs contenus, mais aussi le positionnement de l'adulte) qui vont permettre de répondre aux besoins *individualisés* des enfants au sein du groupe.

Penser et aménager un environnement stable, lisible et contenant, encourager et soutenir l'activité et le jeu de l'enfant afin de lui donner la sécurité physique et psychique dont il a besoin pour découvrir, expérimenter puis maîtriser toutes ses possibilités motrices, construire lui-même ses connaissances et sa propre compréhension du monde qui l'entoure et ainsi aller à la rencontre des autres.

Observer pour comprendre les signaux de communication de chaque enfant au sein d'un groupe afin de répondre à ses besoins fondamentaux :

- Besoin de manger, de dormir
- Besoin de soins
- Besoins de jouer
- Besoins de sécurité physique et affective
- Besoins d'attention et d'écoute
- Besoin d'autonomie
- Besoin d'espace pour exercer librement sa motricité
- Besoin de continuité et de repères
- Besoin de socialisation

Le projet éducatif se base sur la charte d'accueil du jeune enfant.

2.1) L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien Accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

2.1.1 Le premier accueil, la familiarisation

La période de familiarisation est un temps privilégié de rencontre, d'échange et de découverte mutuelle, entre parent(s), enfant(s) et professionnelle(s). Elle va permettre à chacun d'apprendre à se connaître, et petit à petit, à construire une relation de confiance à travers l'établissement de nouveaux liens.

Pour arriver à se séparer l'enfant a besoin de retrouver une sécurité affective, des repères et de la confiance : l'enfant et ses parents vont être accueillis plus particulièrement par une professionnelle qui sera leur référente et qui dans cette relation privilégiée va les accompagner pour faciliter cette séparation, en prenant le relais.

Le premier accueil

La période de familiarisation commence dès la première rencontre. Lors de ce temps d'échange avec la directrice, celle-ci prendra le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement de la structure mais aussi les valeurs portées par l'équipe au travers de différents projets.

C'est également un temps primordial et capital pour répondre aux questionnements et aux inquiétudes de la famille. Lors de cette rencontre, il sera défini ensemble le déroulement de la période de familiarisation de l'enfant.

Une visite des locaux sera faite afin de permettre à la famille de s'approprier les lieux pour la première fois et de se sentir accueilli au sein de la structure. Les deux premières heures d'adaptation ne sont pas facturées.

La familiarisation (sauf accueil d'urgence)

L'enfant, en présence de son parent ou d'une personne qui lui est familière, va pouvoir pendant plusieurs jours et en toute sécurité, investir affectivement ce nouvel environnement et se construire des repères pour le rendre familier. De cette façon, il va s'appuyer sur sa base de sécurité que sont ses parents, sur ce qu'il connaît, pour affronter ce qu'il ne connaît pas encore : le lieu, les autres enfants, les professionnelles. Dans cette démarche, c'est bien à l'adulte de s'adapter à l'enfant pour l'accompagner en tenant compte de l'environnement familial dans lequel il évolue, et non l'inverse.

➤ Les enjeux de la rencontre

Pour l'enfant :

- Se familiariser avec le lieu d'accueil.
- Créer un lien affectif avec la professionnelle.
- Accepter progressivement de se séparer de ses parents, en apprenant aussi à reconnaître et à gérer ses émotions.

Pour les parents :

- Prendre le temps de découvrir le lieu d'accueil : son projet, son fonctionnement, son équipe.
- Transmettre les habitudes de vie de leur enfant : ses rythmes physiologiques, ses habitudes alimentaires, ses centres d'intérêt, son doudou, sa tétine...
- Se rassurer sur les compétences des professionnelles amenées à prendre soin de leur enfant.
- Faire progressivement l'expérience de la séparation.

Pour la professionnelle référente :

- Prendre le temps de faire connaissance avec les parents grâce à des échanges réguliers.
- Apprendre à connaître l'enfant à travers la parole de ses parents et à travers l'observation d'abord, pour pouvoir proposer un accompagnement singulier de qualité.
- Créer un lien affectif avec l'enfant en présence de ses parents de façon à ce qu'il puisse reconnaître en la professionnelle, une personne fiable sur qui il peut compter pour répondre à ses besoins.
- Rassurer les parents sur leur place au sein du lieu d'accueil et auprès de leur enfant en mettant l'accent sur notre rôle de relais en leur absence - et non de substitut parental -.
- Rassurer les parents sur leurs compétences parentales.

➤ Le déroulement

Nous proposons aux parents de venir passer trois journées la première semaine. Les parents disposent de ce temps comme ils le souhaitent tout au long de ces trois jours. Ils peuvent venir passer une matinée seulement, 2 heures, un après-midi, une journée entière ... Il n'y a pas de séparation durant ces trois jours. Les parents arrivent et repartent avec leur enfant.

La deuxième semaine, nous proposons aux parents trois autres rendez-vous selon leur disponibilité. Comme la première semaine, ils disposent de ce temps offert comme ils le souhaitent et quand chacun sera « suffisamment » prêt, les parents confieront leur enfant sur des temps courts puis plus longs.

Ceci est proposition, une trame « ajustable » selon leurs besoins et ceux de leur enfant, et en fonction de leur disponibilité.

Le souhait de l'équipe est de construire avec les parents une relation de confiance et d'écoute afin d'accompagner ensemble les premiers pas de leur enfant à la crèche et permettre à leur enfant de se développer en toute sérénité.

IL EST IMPORTANT D'AJOUTER QUE LES PARENTS PEUVENT NOUS TELEPHONER POUR ETRE RASSURES SUR TOUS LES TEMPS OU L'ENFANT EST PRESENT SUR LA STRUCTURE. L'EQUIPE ENCOURAGE CETTE PRATIQUE DES QUE LES PARENTS EN RESSENTENT LE BESOIN.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'accueil est à envisager comme une action ponctuelle - accueil du matin, accueil du soir, temps de transmission, temps de familiarisation -, mais aussi et avant tout, en tant que manière d'être à l'autre.

L'accueil ne peut donc se résumer aux seuls temps de transmission.

C'est davantage l'ensemble des attitudes et postures professionnelles qui valorisent la rencontre, le dialogue et la compréhension des situations. C'est une posture qui se travaille et qui se caractérise en premier lieu par le respect : respect de l'autre, respect de sa personne, de sa différence et de sa parole.

L'accueil au quotidien

Les enfants sont accueillis à tous moments de la journée afin de permettre aux familles de concilier aisément vie professionnelle et vie familiale.

Il est important de rester disponible à la fois physiquement et psychologiquement, même lorsque l'arrivée ou le départ de l'enfant intervient lors des temps de repos ou de repas.

➤ Les transmissions du matin

Ces échanges du matin permettent aux professionnels de prendre le relais avec l'enfant. Elles ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.

Les transmissions portent sur différents volets (éléments physiologiques de l'enfant, alimentation, change, sommeil, humeur de l'enfant, centre d'intérêt du moment pour l'enfant...)

La place de la professionnelle dans l'espace de vie est particulièrement importante quant au déroulement des temps de transmission :

- Il ne semble pas nécessaire de se positionner à proximité d'un « comptoir » ;
- Si la professionnelle est placée auprès des enfants ou bien si elle est occupée avec un enfant en particulier, elle peut inviter le parent et l'enfant qui arrivent à s'approcher et à la rejoindre afin que l'échange puisse s'intégrer à l'activité en cours ;
- Si la professionnelle est disponible physiquement et qu'elle ne risque pas de venir rompre une présence ou une activité en cours menée auprès d'un groupe d'enfants, elle peut alors se diriger vers l'enfant et son parent ;
- Les temps de transmissions orales entre collègues complètent les transmissions écrites et ne doivent pas être négligés ;

➤ La séparation

La séparation s'accompagne dans le temps. Certains enfants peuvent vivre des séparations plus ou moins « difficiles » selon leur évolution et leur propre crainte.

L'équipe y est très attentive et prendra à cœur de rassurer l'enfant par sa présence physique mais aussi en accompagnant cette situation de façon verbale, avec des mots choisis et facilement compréhensibles par l'enfant et en adoptant une attitude bienveillante et sécurisante.

Enfin au moment de quitter son enfant, il est indispensable que le parent lui signifie son départ. Partir sans lui dire c'est risquer d'altérer la confiance que l'enfant a en son parent. Il peut alors se sentir trahi en découvrant que son parent a disparu et développer de futures séparations difficiles. L'équipe verbalise à l'enfant le départ de son parent et parfois accompagne l'enfant à la porte vitrée ou à la fenêtre pour faire un petit « coucou ».

➤ Les retrouvailles

Les professionnels transmettent aux parents le déroulement de la journée de leur enfant en valorisant le positif sans pour autant négliger le négatif. Les transmissions peuvent être enrichies par des anecdotes sur la journée de l'enfant, des retours d'observation sur ses activités, ses découvertes ou ses interactions avec les autres enfants.

C'est également le moment pour l'équipe d'être à l'écoute des parents avec pour grand principe le non jugement. Les parents peuvent parler de leur questionnement.

Si la situation le demande, nous pouvons proposer aux familles des entretiens individuels afin de prendre le temps de partager, de préserver la confidentialité des informations échangées ou d'éviter des discussions en présence de l'enfant.

Dans tous les cas, l'équipe reste présente et à l'écoute de chaque famille qui en manifeste le besoin.

Le rôle des professionnelles est de :

- Veiller à ce que chacun se sente « attendu », en étant disponibles et à l'écoute, en réconfortant et en rassurant enfants et parents ;

- Laisser à chacun le temps nécessaire pour se dire au revoir, mais aussi pour se retrouver le soir ;
- Respecter les habitudes familiales et les rituels de séparation de chacun ;
- Veiller à une bonne communication et une bonne transmission : les informations données par les parents le matin et celles de la journée sont notées sur les fiches de chaque enfant et/ou sur la fiche de rythme pour la continuité et la prise en charge des enfants ;
- Donner des repères à l'enfant dans l'espace et dans le temps qui vont lui permettre d'anticiper les différents moments de la journée et ainsi être certain du retour de ses parents.

L'aménagement de l'espace

« Petit mais capable... Sous le regard bienveillant de sa référente dans un environnement adapté à ses besoins, l'enfant va à la découverte du monde ».

L'espace dans lequel évolue l'enfant grandit avec lui :

L'aménagement des espaces de vie des enfants, aire de soins, repas, aire de repos et sommeil, aire de jeux et de motricité, leurs structurations, leurs dimensions, leurs limites, leurs « contenus », sont pensés en fonction du développement des enfants.

Il doit donner à l'enfant la possibilité d'exercer librement sa motricité et son activité spontanée afin de lui permettre d'explorer et développer toutes ses potentialités motrices. L'environnement et le matériel doivent être stimulants et sécurisants, favorisant les initiatives motrices de chacun.

Ainsi l'enfant « acteur » de son développement va acquérir une motricité fluide et harmonieuse, une aisance corporelle, qui vont participer à la construction de sa confiance en ses capacités et à la prise de conscience de sa propre valeur.

Les objets, le matériel varié, les jeux et jouets sont à la portée de l'enfant, choisis avec soin, ils tiennent compte des possibilités et des centres d'intérêts de l'enfant. Les espaces sont ordonnés, sans mise en scène, afin que le jeu initié et développé par l'enfant soit le sien et non le « projet » de l'adulte.

Pour les plus petits : des jeux et des objets simples de toutes les formes, de toutes les couleurs, de toutes les tailles, de matières différentes.

Au centre de la pièce, des éléments moteurs : estrade, pente douce.

Les objets sont proposés en petite quantité, dans des petits contenants : un nombre trop important d'objets participe à un « éparpillement » de l'enfant.

La place du coin repas dans la pièce est stable, connue, les enfants mangent dans les bras de leur référente.

Les plus grands mangent par groupe de 2, 3 ou 4 avec leur référente. La régularité des horaires et du « tour de rôle » des repas permet à l'enfant d'anticiper, d'être certain que son tour va venir, et donc de pouvoir se consacrer à son activité être présent à lui-même en toute tranquillité.

Pour les plus grands, différents pôles sont proposés : dînette, poupées, voitures, animaux, livres, matériel de manipulation de construction et de transvasements. L'environnement est équipé là aussi en fonction du nombre d'enfants qui jouent en même temps dans le même espace.

Des éléments de motricité sont placés au centre de la pièce : Motricité fine et motricité large (grands mouvements, déplacements) sont liées dans l'activité de l'enfant, ce que l'enfant expérimente avec son corps, il l'expérimente ensuite avec les objets, (motricité fine). Dans un même espace, il est donc important que l'enfant puisse manipuler mais aussi grimper, sauter, ramper...

Dans cet espace, la place de l'adulte est dans l'observation, il est attentif à ce que dit l'enfant, de l'évolution de ses centres d'intérêts (ennui, inconfort, fatigue « éparpillement ») afin de réajuster, d'aménager de nouvelles propositions et occasions de jeux, enrichir les différents postes de jeux d'un matériel différent.

L'adulte va veiller à organiser une régularité, une « routine » dans le déroulement de la journée, afin de donner à l'enfant des repères de temps mais aussi d'espace, indispensables à la construction d'une sécurité intérieure ainsi l'aménagement va ponctuer les différents moments de la journée. Les jeux et matériel proposés seront différents selon le moment de la journée afin de formaliser un temps spécifique : accueil du matin et du soir, repas et sieste, matinée et après-midi.

➤ **Le mobilier**

L'aménagement des espaces de vie des enfants doit traduire et soutenir notre démarche pédagogique et également offrir un cadre de vie sain respectueux de l'environnement, proche de la nature tant dans le choix des matériaux que dans la conception de l'aménagement des espaces de vie des enfants et de l'agencement de couleurs.

Il est donc fondamental que le mobilier et son agencement soient en adéquation avec le projet de la structure :

- Privilégier un mobilier en multiplis de bois et/ ou bois massif provenant de forêts gérées durablement) qui allient qualité, durabilité et sécurité ;
- Privilégier des couleurs en harmonie avec le mobilier bois « nature » : palette de bleus, verts, beiges, dont la douceur visuelle va participer à donner un sentiment de sécurité émotionnelle, de confort et de bien être à l'enfant ;
- Privilégier un mobilier « flexible », modulable, facilement manipulable dont la conception permet de faire évoluer l'aménagement des espaces en fonction de l'évolution du développement psychomoteur des enfants et de leurs centres d'intérêts ;
- Privilégier un aménagement et un mobilier qui vont favoriser l'activité spontanée de l'enfant, le rendre acteur de son développement, favoriser ses initiatives motrices et ses expérimentations sensorielles, dans le respect de son individualité, de son rythme, mais aussi doit permettre à chacun d'être assuré de sa place dans le groupe tout en ayant la possibilité de s'isoler, de se mettre en retrait du groupe si besoin ;

Nous souhaitons donc des meubles et un matériel de motricité qui dans leur conception répondent aux critères du matériel Piklérien et à nos objectifs pédagogiques ;

- Des podiums en bois massif, matériau stable et fiable pour permettre à l'enfant d'expérimenter en toute confiance et sécurité toutes ses possibilités motrices, de hauteurs et tailles différentes

selon les acquisitions motrices de chacun (11, 22 36 à 44 cm de hauteur), avec des revêtements différents (tapis ou linoléum pour différentes expériences sensorielles) , de formes différentes (rectangle , carrée, triangulaire), des plans inclinés , podium passerelle, tunnel, permettant de multiples combinaisons ;

- Des « espaces –refuge » qui vont permettent à l'enfant à tout moment de se mettre en retrait du groupe, de se retrouver avec lui-même, « se ressourcer », observer de loin, tout en étant assuré de sa place dans le groupe.

La place de l'adulte

L'adulte est garant d'un environnement stable, fiable, organisé et « contenant ».

Il est le garant de la sécurité physique et psychique de l'enfant.

Il respecte la motricité libre et le jeu spontané de l'enfant : il est présent, disponible, attentif, il ne fait pas à la place de l'enfant mais soutient et encourage son activité. Il n'intervient pas directement et veille à ne pas interrompre l'activité de l'enfant, mais accompagne par le regard et la parole ses expériences motrices, et son jeu, car l'enfant a besoin de temps et d'espace pour lui permettre d'exercer, de répéter ses mouvements, afin de développer une activité autonome et créative.

Il aide l'enfant là où il est « à aider ».

Il est attentif aux signaux de communication de l'enfant, et « s'ajuste » à ses besoins et à son rythme, à ses nouvelles capacités, à ses centres d'intérêts. Il encourage et valorise ses efforts afin de permettre à l'enfant de construire un sentiment de sécurité, de compétence et de confiance en lui et participe ainsi à l'apprentissage d'une réelle autonomie.

Il observe pour comprendre et mieux accompagner. L'adulte est un observateur empathique et un accompagnateur du développement de l'enfant : c'est par une observation attentive de chaque enfant, de ses rythmes, de ses acquisitions, de l'évolution de son intérêt, de son âge, et de ses besoins que l'adulte va pouvoir faire évoluer l'aménagement de l'espace, et « ajuster » sa réponse afin de mettre à disposition de l'enfant ce dont il a besoin au moment où il en a besoin.

Il encourage la participation active de l'enfant dans toutes les activités quotidiennes, selon ses capacités, et reconnaît et met en valeur ses compétences.

Enfin, il est le garant du cadre du « vivre ensemble », il est « informateur » du monde social, il accompagne l'enfant dans l'apprentissage la connaissance et le « mode d'emploi » du monde qui l'entoure, et dans le processus d'intégration des règles et des limites nécessaires à un « bien vivre » ensemble.

2.2) Le soin

2.2.1 L'alimentation

Nos objectifs

- Proposer des repas équilibrés et variés ;
- Respecter les habitudes et les choix des parents ;
- Permettre aux mamans qui le souhaitent de poursuivre l'allaitement : à la crèche et/ou de tirer leur lait ;
- Faire du repas un moment de convivialité, de partage et de socialisation ;
- Être disponible pour partager avec les parents informations, observation et conseils ;

- Encourager l'autonomie de chacun.

Nos moyens

Les repas sont préparés et livrés en liaison froide et remis en température dans le respect des normes d'hygiène et de désinfection HACCP. Ils sont élaborés en partenariat par une diététicienne, le responsable de la cuisine et l'infirmière de la crèche.

Les repas tiennent compte de :

- L'âge des enfants (aliments permis ou non) ;
- Sa dentition (mixé, mouliné ou morceaux) ;
- Sa santé (régimes, allergies, intolérances) ;
- Les choix alimentaires des parents (religieux ou culturels).

Nous avons le souhait de respecter les règles de diététique en limitant les aliments sucrés et salés, en veillant aux quantités, en ne donnant que de l'eau ou exceptionnellement des boissons sucrées (anniversaires, fêtes) et ainsi participer à la prévention contre le surpoids et l'obésité.

➤ **Les repas chez les bébés**

L'environnement :

L'adulte veille à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale. Les repas sont pris au sein même des espaces de vie quotidienne.

Le moment du repas est annoncé et les enfants sont installés en fonction de leur développement psychomoteur.

Chez les plus jeunes enfants, le repas est donné dans les bras de l'adulte référent jusqu'à ce que l'enfant ait acquis la position assise. Il pourra ensuite être accompagné dans son repas, installé dans un transat rigide. Puis, encore plus tard, lorsqu'il pourra se déplacer seul et s'asseoir de lui-même, il sera installé sur une chaise adaptée, autour d'une table.

Les adultes veilleront à s'adapter à la façon dont l'enfant aime être nourri, le rythme auquel il accepte les cuillères et sa façon de manifester qu'il n'a plus faim.

Le repas :

Lors d'une alimentation essentiellement lactée

L'allaitement maternel est tout à fait compatible avec l'accueil en crèche à condition que les mesures d'hygiène et de transport soient bien respectées. Si les parents souhaitent apporter leur lait maternel, un document décrivant la marche à suivre leur est transmis.

Nous fournissons le lait infantile de la marque « Gallia » 1^{er} et 2^{ème} âge. Au-delà de 1an, nous proposons aux enfants des laitages de type yaourt, fromage...
Si pour des raisons diverses (allergies, goût, problèmes de reflux...) les parents souhaitent apporter leur lait, cela est possible à condition d'apporter une boîte neuve que nous garderons à la crèche.

Concernant les biberons, nous utilisons les biberons en verre de la marque « Mam » avec différentes tailles de tétines.

La diversification alimentaire

Le rythme de l'introduction des aliments au moment de la diversification alimentaire reste sous la responsabilité des parents, aucun nouvel aliment ne sera donné à la crèche avant de l'avoir goûté à la maison.

Des barquettes d'introduction sont proposées avec le légume seul au début de la diversification alimentaire. Une fois la pomme de terre et le lait introduits, un repas mixé est proposé à l'enfant en veillant à ce qu'il ait introduit les aliments à la maison.

Progressivement en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant, les repas sont proposés en morceaux.

Les professionnels prennent le temps de retranscrire dans le classeur le repas de l'enfant : à la fois afin de pouvoir conserver un suivi particulièrement important lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire ou bien lorsqu'il présente des troubles digestifs (constipation, diarrhée, coliques, vomissements et régurgitation) et afin de pouvoir le retransmettre au parent au moment du départ de l'enfant.

➤ **Les repas chez les grands**

L'environnement :

Le repas est un moment important dans la journée de l'enfant à la crèche. Les repas sont pris au sein même des espaces de vie quotidienne. Il est attendu et annoncé et l'adulte veillera à favoriser un moment de retour au calme après les activités du matin en proposant histoires, comptines, relaxation...

Les repas :

Avant chaque repas, les enfants se lavent les mains.

Les repas sont pris sous forme de self-service en deux services, dans des plateaux compartimentés en inox, des verres, des couverts et des petits pichets en verre.

Chaque service est composé de 4 enfants maximum, qui peuvent s'ils le souhaitent, manger chaque jour à la même place. En revanche, lorsque le second service n'est constitué que par un seul enfant, il lui ait proposé d'intégrer le premier service. Également, lorsqu'un anniversaire est prévu, les enfants partagent ce moment tous ensemble. Une autre professionnelle est également amenée à proposer aux enfants des différents groupes qui mangent en second tour de pouvoir aller jouer dans un autre espace.

Le repas de l'enfant lui ait proposé d'emblée dans son intégralité : entrée, plat, pain, fromage et dessert. Pour les plus grands d'entre eux, l'adulte référent peut proposer à l'enfant de se servir seul, tout en veillant à ce que les quantités recommandées restent respectées.

Le repas est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles saveurs, textures, odeurs... En ce sens, il semble important que ce moment conjugue plaisir et échange. À cet égard, l'accompagnement de l'adulte se situe toujours dans la proposition à goûter et/ou à manger un aliment. Très tôt, l'enfant est capable de reconnaître les aliments qu'il aime particulièrement et ceux qu'il n'aime pas. La formation des goûts intervient donc rapidement et comme tout un chacun évolue continuellement, d'où l'importance de continuer à présenter les aliments à l'enfant, tout en lui expliquant qu'il n'est pas

obligé de les manger. L'adulte est donc à l'écoute des besoins, des envies, des goûts et de l'appétit. L'enfant peut tout à fait aimer un aliment un jour, ne plus l'aimer le jour suivant, puis l'aimer de nouveau. L'adulte peut proposer à l'enfant de l'aider à manger, il utilisera alors une autre cuillère ou fourchette. L'enfant peut aussi s'aider de ses mains pour manger ou de ses ustensiles (cuillère, fourchette, couteau).

Les professionnels s'assurent de l'introduction des aliments, du régime alimentaire ainsi que d'un éventuel PAI concernant une allergie ou une intolérance.

Proposer à l'enfant de débarrasser sa table, puis de prendre un gant pour se laver les mains ainsi que le visage. Il peut à ce moment s'il le souhaite, s'aider du miroir.

Il dépose ensuite sa serviette et son gant dans le bac prévu à cet effet. Lorsque l'enfant grandit, il est important de lui proposer une serviette qu'il pourra enfiler et retirer seul.

Les professionnels prennent le temps de retranscrire dans le classeur le repas de l'enfant : à la fois afin de pouvoir conserver un suivi alimentaire notamment lorsqu'il présente des troubles digestifs (constipation, diarrhée, coliques, vomissements et régurgitation) et afin de pouvoir le retransmettre au parent au moment du départ de l'enfant.

2.2.2 Le sommeil

Nos objectifs

Dormir est un besoin vital car il est réparateur autant que constructeur. C'est un facteur important du développement de l'enfant ;

Mais aller se coucher peut aussi être source d'anxiété car s'endormir c'est se séparer, s'éloigner de l'adulte, du bruit, de la lumière.

L'objectif de l'équipe sera donc de :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants par une présence continue ;
- Respecter le plus possible les besoins et rythme de sommeil de chacun ;
- Respecter le plus possible les rituels et habitudes familiales de chacun ;
- Partager les informations et observations avec les parents.

Nos moyens

L'aménagement des espaces de sommeil a été minutieusement pensé de façon à faciliter la surveillance des siestes, assurer la sécurité des enfants et la qualité de leur sommeil.

Le sommeil, selon la configuration des salles, s'organise ou bien au sein même des espaces de vie, ou bien dans une chambre prévue à cet effet.

Chaque enfant bénéficie d'un lit qui lui est personnel, toujours placé au même endroit et adapté à son développement. Ainsi, les plus jeunes enfants peuvent se reposer dans un lit à barreaux, dans une turbulette.

A la fin du repas, les plus grands se déshabillent seuls, rangent leurs vêtements dans leur panier et vont chercher leur doudou. Ils dorment dans des lits « couchette » proches du sol, desquels ils peuvent aisément entrer et sortir, et qui leurs sont librement accessibles.

Une fois endormi, la professionnelle veillera à ce que l'enfant soit couvert si besoin. Ensuite, elle contrôlera régulièrement (toutes les 15 min) les signes biologiques de sommeil et le notera sur la feuille de surveillance de sieste.

Tous les temps de sieste sont également retranscrits dans le classeur des transmissions et/ou de la fiche de rythme, dans un souci de lien avec la maison.

Le rôle des professionnels est de :

- Repérer et respecter le rythme de chacun en tenant compte des informations données par les parents, de la fiche de rythme, du recueil de données rempli au moment de l'arrivée de l'enfant ;
- De savoir reconnaître les signes de fatigue de chaque enfant et ainsi répondre à son besoin de sommeil : l'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide ;
- Connaître les habitudes familiales de l'enfant et y répondre le mieux possible : certains enfants s'endorment dans les bras, portage en écharpe avec accord des parents, avec de la musique, avec un adulte à côté ;
- Être disponible pour rassurer, consoler, rendormir, donner doudou et tétine et veiller ainsi au sommeil de tous.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Nos objectifs

Garantir au quotidien à chaque enfant les soins d'hygiène et de confort.

Permettre à chaque enfant de se sentir en confiance, sécurisé et respecté

Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la propreté, dans le respect de ses acquisitions et des demandes des parents.

Nos moyens

Tous les soins (change de couche, désobstruction rhinopharyngée, prise de température, soins des yeux) sont effectués selon les protocoles médicaux validés par le médecin de crèche.

L'adulte prend le temps d'expliquer à chaque enfant chaque soin qui lui est fait, ceci afin de le prévenir de ce qui va se passer, et de le faire participer, selon son âge et ses capacités.

Les soins sont effectués avec douceur dans le plus grand respect possible de l'intimité de chaque enfant : le professionnel veillera à être seul avec l'enfant pendant le soin ou change pour une plus grande disponibilité.

➤ L'hygiène

- Le lavage des mains :

Les enfants se lavent les mains après chaque passage aux toilettes et avant le déjeuner et le goûter. Ils utilisent le savon par eux-mêmes et s'essuient les mains seuls.

- Le change

Le change de couche ainsi que les soins des enfants sont effectués régulièrement et aussi souvent que nécessaire. Pour les plus grands, le change debout peut être proposé à l'enfant.

- L'apprentissage de la propreté

Il sera commencé à la maison et continué à la crèche. Les toilettes ou le pot sont proposés à l'enfant quand celui-ci est prêt physiologiquement et psychologiquement.

➤ La surveillance médicale

Si l'enfant est malade et/ou a un traitement, les professionnels assurent la continuité des soins :

- En donnant, les médicaments du midi et de l'après-midi (sur ordonnance) ;
- En surveillant la température et l'état de l'enfant et en informant la directrice ou le référent santé ;
- En retransmettant le soir, le plus précisément possible les informations de la journée aux parents.

La posture professionnelle

Les professionnels accompagnent l'enfant dans ses gestes de la vie quotidienne (tirer la chasse d'eau, se laver les mains, prendre du savon ...). Ils sont disponibles pour l'enfant pendant le change.

Ils accompagnent tous ces gestes par la parole.

Ils veillent à ne pas faire des changes « automatiques », à des moments précis de la journée.

Ils n'interrompent pas le jeu d'un enfant pour aller réaliser un change.

2.3) Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu et expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant ».

2.3.1 Le jeu et activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'enfant aime jouer, explorer, expérimenter, observer, il apprend et se construit en jouant. Le jeu participe au développement cognitif, moteur et social de l'enfant. A travers le jeu, l'enfant va comprendre le monde extérieur, faire l'apprentissage des règles de vie sociale en partageant son temps et son espace avec les autres, développer sa propre créativité, et se construire de nouvelles compétences.

C'est dans la répétition des gestes que l'enfant va acquérir de plus en plus d'aisance, va aller plus loin dans la maîtrise de ses capacités motrices et donc dans sa confiance en lui. L'adulte doit laisser le temps à l'enfant de « faire seul, de découvrir, explorer, comprendre, répéter, s'exercer.

La motricité libre

« Il est essentiel que l'enfant se découvre autant que possible. Si nous l'aidons à résoudre tous les problèmes, nous lui volons le plus important son développement mental »

Emmi Pickler, pédiatre

L'équipe accorde une importance particulière à la motricité libre, concept développé par Emmi Pickler, pédiatre hongroise au sein de la pouponnière Loczy dans les années 50. Elle considère que le bébé peut franchir toutes les étapes de son développement moteur seul, sans apprentissage de la part d'un adulte, si on lui permet de faire ses propres expériences corporelles dans un cadre sécurisant et adapté.

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes et les textures. L'enfant est capable de franchir seul, à sa manière et à son rythme, toutes les étapes de son développement.

Les bienfaits de la motricité libre sont multiples :

- Lui donner confiance en lui ;
- Sentir qu'il est capable de faire seul ;
- Développer son autonomie ;
- Développer une aisance corporelle ;
- Être capable d'évaluer les risques ;
- Se tirer de situations imprévues.

L'enfant va explorer son environnement sous l'œil bienveillant des professionnels et gagner en autonomie, en esprit d'initiative et de créativité.

Le positionnement des professionnels :

Les adultes sont assis avec les enfants, à côté des tapis, un peu en retrait pour ne pas « gêner » les enfants dans leurs jeux et leurs expérimentations. L'observation va leur permettre d'être présents, et « contenant », tout en limitant leur intervention et ainsi encourager l'autonomie de chacun.

Les professionnels n'installeront pas un enfant dans une position qu'il n'a pas acquis de lui-même et dont il ne peut se défaire seul.

Le jeu libre

Le jeu libre est un moment où l'enfant joue librement sans consignes particulières de l'adulte. Les jeux sont à disposition des enfants, à leur hauteur et en libre accès.

L'espace est organisé en coins jeux qui répondent aux centres d'intérêts des enfants (jeux symboliques, jeux d'imitation, jeux de construction) : coins dinette et poupées, coin voitures et jeux de construction, coin repos, coin livre, espace de motricité.

Les coins sont ouverts et repérables et permettent aux enfants de se déplacer librement d'un espace à un autre, et de choisir librement leur activité.

Les bienfaits du jeu libre sur les enfants sont multiples, il permet de :

- Améliorer leur motricité fine et globale : les enfants prennent le contrôle de leur corps ;

- Laisser libre cours à leur imagination ;
- Développer leur estime de soi ;
- Développer leurs aptitudes de vie en société : les enfants qui jouent librement ensemble doivent s'adapter pour prendre en compte les désirs de chacun pour que le jeu continue. Il faut communiquer, négocier, se mettre d'accord ;
- Se libérer du stress et de l'anxiété ;
- Stimuler la créativité et développer la capacité de résolution de problèmes. En explorant leur environnement, les enfants se retrouvent confrontés à des difficultés. Ils doivent faire preuve de créativité pour trouver et tester les solutions adéquates ;

Le positionnement des professionnels :

« Les adultes sont comme des phares. Un phare est ce qui éclaire et sécurise une zone. Les enfants jouent principalement dans les endroits éclairés par la présence des adultes. »

Anne Marie Fontaine, psychologue, formatrice de professionnels de la petite enfance

L'adulte veille à ce que l'espace soit visible et ordonné, « prêt à jouer » : les jeux à disposition sont rangés à la même place, en nombre suffisant mais pas trop nombreux, pour permettre à l'enfant de pouvoir faire un choix, les poupées habillées, la dinette rangée, et les jeux de construction triés.

L'adulte est assis à la hauteur des enfants, en retrait ou « dans » l'espace de jeu, à une place qui lui permet de voir tous les enfants, ainsi les enfants sont assurés à tout moment de la présence de l'adulte et de son entière disponibilité. Il est le garant de la sécurité des enfants, il donne et explique les règles, il pose les limites nécessaires au « bien vivre ensemble », à l'équilibre de la vie du groupe, et au respect et bien être de chacun.

L'activité accompagnée

L'activité accompagnée est une activité organisée par l'adulte, qui est réfléchie et pensée en amont et qui nécessite la présence de l'adulte (activité transvasement, peinture, collage...). Elle découle de nos observations et est proposée aux enfants selon leur développement et leurs centres d'intérêts.

Le langage est stimulé par la verbalisation de l'adulte qui nomme le matériel, le déroulement de l'activité, les actions, les ressentis...

Le positionnement de l'adulte :

Le rôle de l'adulte dans l'activité accompagnée est de proposer une activité qui découle de ses observations de l'activité spontanée de l'enfant et qui permet à l'adulte de faire des propositions au plus près des besoins et des centres d'intérêts de l'enfant. L'enfant ne choisit pas seul son activité, l'adulte lui propose, cependant il reste libre de ne pas y participer.

L'adulte anime l'activité en nommant le matériel, expliquant le déroulement de l'activité, en leur montrant comment faire, mais sans faire à leur place et il fixe les règles.

L'adulte est présent auprès des enfants, il n'est plus dans un rôle d'observateur, mais il fait une proposition.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Jeux extérieurs

Les crèches bénéficient d'un espace extérieur : terrasse, cour, préau, jardin.

Le projet porté par la structure autour de la pédagogie Pikler-Lóczy encourage les enfants à pouvoir librement naviguer d'un espace intérieur vers un espace extérieur et inversement, tout au long des saisons.

La crèche les Magnoulets bénéficie d'un espace avec des carrés de potager pour l'activité jardinage. Avec le potager, les enfants appréhendent le cycle de la nature, les saisons et l'origine des légumes qu'ils consomment.

La découverte de la nature commence par les sorties dans le jardin de la crèche (les Magnoulets) ou les sorties au parc (Croque Soleil) où l'enfant explore de l'infiniment petit à l'infiniment grand.

Des jeux d'eau sur les deux structures sont proposées lorsque le temps le permet.

Tous les sens sont mobilisés par les sons, les bruits ambiants, les senteurs, les sensations nouvelles.

L'objectif de l'équipe est de profiter de l'extérieur en toute saison.

Nous décrivons ci-après les modalités d'utilisation des espaces extérieurs :

1- SORTIE EXTERIEURE HORS ETABLISSEMENT :

Ce protocole détaille les mesures de sécurité à suivre lors de sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif. Voici les recommandations à suivre :

- Informer la direction de la sortie, de son lieu, de son heure de départ et de son heure de retour et demander son accord.
- En cas d'accord de la direction, lui transmettre la liste des enfants concernés par cette sortie ainsi que la liste des professionnels accompagnants (remplir la fiche de sortie prévue à cet effet).
- La direction se chargera de vérifier dans le dossier d'inscription des enfants, l'autorisation de sortie signée des parents. Seuls les enfants dont les parents ont autorisé peuvent participer à la sortie. S'il s'agit d'une sortie avec des modalités inhabituelles (avec transport par exemple) une information écrite sera transmise aux parents sur les modalités d'organisation et de transport : un accord spécifique de leur part pour cette sortie sera sollicité.
- La direction se chargera ensuite de veiller au bon respect du taux d'encadrement. L'encadrement prévu dans le décret du 30/08/2021 est de 2 adultes minimum dont au moins un des professionnels ayant la qualification d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'infirmier, de psychomotricien ou de puériculteur, avec un rapport de 1 adulte pour 5 enfants. Toutefois, pour des raisons de sécurité, les crèches des Hauts de Bièvre appliqueront le rapport de 1 adulte pour 2 enfants lorsqu'il s'agit de déplacements à pied. Les parents accompagnateurs de sortie ne peuvent prendre en charge que leur(s) enfant(s).
- Les professionnels doivent emmener avec eux :

- la liste des enfants
- un téléphone portable suffisamment chargé (transmettre le numéro à la direction)
- le protocole d'appel en cas d'urgence et le numéro de la crèche (rangé dans la trousse de secours)
- la trousse de secours (rangée dans l'armoire à pharmacie)
- la trousse de PAI si un enfant demande une prise en charge particulière
- du matériel d'hygiène (mouchoirs, couches, liniment, cotopads)
- de l'eau si besoin, biberons et gobelets
- chapeau/casquette ou vêtements de protection contre le froid selon la saison

- Le déplacement s'effectue à pied, avec ou sans poussette. Les enfants doivent être tenus par la main par un adulte ou installés et attachés dans une poussette.

Les professionnels s'assurent que tous les enfants sont bien présents en les comptant régulièrement.

En cas de sorties programmées, les parents sont avertis à l'avance.

Dans tous les cas, les parents sont informés de la sortie lors des transmissions du soir (en cas de sortie en forêt, bien penser à dire aux familles de veiller au risque de tiques par exemple).

2- UTILISATION DES ESPACES EXTERIEURS AU SEIN DE LA CRECHE :

L'espace extérieur constitue un prolongement de l'accueil à l'intérieur. Il est utilisé quotidiennement, dès que les conditions météorologiques et de sécurité le permette.

Organisation d'accès à l'espace extérieur (Jardin de la crèche). Les sorties sont organisées en petit groupe en fonction de l'âge du développement et des besoins des enfants. Chaque groupe est accompagné par un professionnel qui accompagne et garantit un cadre sécurisant et bienveillant. Selon les temps de la journée et l'effectif présent, l'ensemble des enfants peuvent également être accueilli simultanément à l'extérieur. Le jardin est alors organisé en plusieurs espace distincts, délimité par des barrières, permettant à chaque petit groupe d'évoluer dans un espace adapté, tout en assurant une présence professionnelle renforcée et une surveillance continue.

- Encadrement et sécurité : Les accès sont sécurisés (Portails, portes fermés) et l'ensemble des équipements répond aux normes en vigueur.
Les portails donnant sur l'extérieur restent systématiquement fermés à clef ou sécurisés pour éviter toute sortie.
- Aménagement et adaptation : L'espace extérieur est aménagé pour favoriser la motricité, le jeu libre et la découverte sensorielle.
Des zones sont différenciées et permettent à chaque enfant de trouver une activité adaptée : coin calme, espace de manipulation, ou de motricité libre, jeux symboliques.
L'accessibilité est pensée pour inclure tous les enfants quels que soient leurs besoins.
- Dimension éducative : Le temps à l'extérieur favorise l'autonomie, la socialisation, le développement moteur et la découverte de l'environnement naturel.
Les enfants peuvent explorer librement sous le regard bienveillant de l'adulte qui reste disponible pour soutenir leurs initiatives et sécuriser leurs expériences.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »
Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La lecture

Les crèches offrent un espace de lecture dans les salles de vie des enfants pour partir à la découverte, laisser place à l'imagination, favoriser l'éveil au langage et à la communication.

Dès le plus jeune âge, l'enfant a la possibilité de se familiariser avec les livres. Lire c'est partager un moment de complicité, de partage et de plaisir avec l'adulte.

Un partenariat est établi avec la médiathèque de la commune. Une responsable de la médiathèque vient faire la lecture aux enfants de la crèche des Magnoulets une fois par mois. Les enfants de la crèche Croque Soleil se rendent une fois par mois à la médiathèque qui se situe à côté de la crèche

Par le biais de l'école des loisirs, les parents ont la possibilité d'abonner leurs enfants à des livres qui sont livrés tous les mois à la crèche et remis aux parents.

La stimulation sensorielle

Un partenariat est établi avec le musée de la commune. Une animatrice du musée se déplace une fois tous les 2 mois à la crèche Les Magnoulets et une fois tous les 2 mois les enfants de la Crèche Croque Soleil se rendent au musée qui se situe à proximité de la crèche.

Des ateliers découverte des sens sont proposés aux enfants afin de stimuler leurs sens dans un environnement sécurisé et spécialement aménagé pour aider les enfants à développer ses compétences.

2.3.3 L'égalité garçon fille

« Fille ou garçon j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité »
Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Au sein des crèches, l'importance est de favoriser l'autonomie de l'enfant, sans prendre en compte son genre mais en prenant compte de son besoin pour aménager l'espace. L'accent est mis sur le jeu libre avec la libre circulation des enfants et le libre choix des jeux.

Les enfants sont encouragés, peu importe leur sexe, à aller vers les activités et les jeux qui suscitent leur intérêt, sans jamais les freiner : un petit garçon pourra ainsi très bien décider de jouer aux poupées et une petite fille jouer aux voitures.

La manière d'aménager l'espace pour les enfants peut aussi participer à lutter contre les stéréotypes de genre. Les espaces de jeux sont ouverts, les enfants peuvent vaquer d'un espace à l'autre et ainsi ouvrir le champ des possibles. Les enfants peuvent combiner plusieurs jeux.

L'équipe encourage les enfants à reconnaître leurs émotions et à les communiquer peu importe leur genre.

3) Le projet social et le développement durable

Le projet social explicite le positionnement et le rôle que joue l'établissement par rapport à son environnement géographique, social, économique, démographique et partenarial.

Il décrit la réponse apportée par l'établissement aux besoins des enfants et des familles du territoire où est implantée la structure.

3.1) *Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs*

Présentation du territoire



La communauté de communes Haut Jura Arcades Communauté se situe au cœur des montagnes du Jura, au sein du parc naturel du Haut Jura. Elle a été créée en 1994 par le regroupement

de 4 communes : Morbier, Morez, Tancua et Lézat. Longchaumois adhère à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en 1996.

Le 1^{er} janvier 2007, la commune de Tancua fusionne avec Morbier et en 2013 les communes de Bellefontaine et la Mouille rejoignent l'EPCI, ce qui porte le nombre de communes à six.

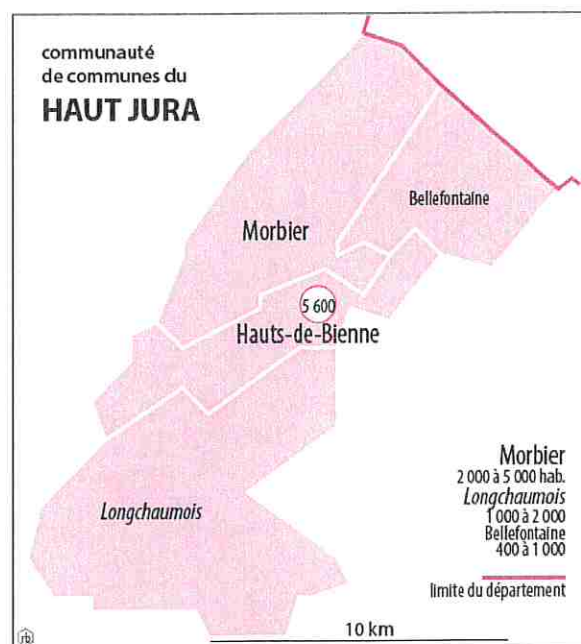
Au 1^{er} janvier 2016, création de la commune des Hauts de Bienne à l'issue de la fusion des communes de Morez, la Mouille et Lézat.

Les 4 communes représentent une population d'un peu plus de 9 000 habitants répartis sur 147 km² soit une densité de 63 habitants par km² (52hab/km² au niveau départemental).

Le territoire se trouve à proximité de la Suisse (10 kms) et à moins d'une heure de route de la ville de Genève, il est réputé rural, agricole et industriel mais pouvant être qualifié de moyenne-montagne du fait d'un contraste très net d'altitude entre Morez (700 mètres) et Longchaumois (1 400 mètres).

Communes membres

La communauté de communes Haut Jura Arcade regroupe quatre communes : Hauts de Bienne, Morbier, Bellefontaine et Longchaumois.



Intégration des crèches dans l'environnement social

La communauté de communes exerce des compétences dans le domaine des « Affaires sociales et de l'éducation » qui se déclinent comme suit :

- Service de portage aux repas pour les personnes en difficulté de se déplacer par l'intermédiaire du CCAS ;

- Arcade Morez France Services : lieu unique pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics ;
- Un lieu d'accueil enfant parents : lieu de rencontre et d'échanges pour les parents et de sociabilisation pour les parents ;
- Morez possède deux groupes scolaires pour les enfants scolarisés en primaire et en école maternelle, le premier au centre-ville, et le deuxième sur le quartier du Puits. Un groupe scolaire privé est également installé à Morez ;
- La ville de Morez mène une politique en faveur de l'enfance et de la famille. Elle participe à des programmes d'aide aux enfants et leurs parents tout au long de leur parcours scolaire (club Coup de pouce, temps d'activités périscolaires sportives, artistiques et culturelles) ;
- Trois accueils de loisir sont proposés aux familles sur la ville pour les enfants en maternelle, en primaire et pour les adolescents ;
- L'offre éducative est complétée par un collège public (Pierre Hyacinthe Cazeaux), un collège privé (Notre-Dame) et un lycée (Victor Bérard).

Les structures d'accueil petite enfance sur le territoire

La Ville de Morez compte 4998 habitants. Elle propose trois lieux d'accueil pour les jeunes enfants.

Ce sont des services mis en place et gérés par la Ville de Morez. Ils s'adressent aux familles habitant les trois communes des Hauts de Bienne - La Mouille, Lézat et Morez - mais aussi à celles des communes du territoire, sous conventions ;

Le Service Petite Enfance de la commune des Hauts de Bienne assure la coordination, la gestion administrative et financière des structures Petite Enfance : Les Magnoulets à Villedieu et Croque Soleil au centre-ville et le Relais Petite Enfance.

Il veille à la mise en œuvre de la politique d'accueil des jeunes enfants et de leur famille, traduite par :

- Un accueil de l'enfant et sa famille dans le strict respect du principe de laïcité, et dans le cadre de la convention des droits de l'enfant,
- Le respect et la reconnaissance des valeurs et savoirs faire parentaux, dans une relation de respect, confiance et coopération,
- Un environnement sain, fiable, garantissant la sécurité de chaque enfant et les conditions du plein déploiement de son éveil.

Les crèches sont un lieu de vie qui permettent à chaque enfant dans un environnement sécurisant, de grandir, de s'épanouir, et de faire l'expérience de la vie en groupe à travers de nombreuses activités d'éveil.

Elles appliquent la pédagogie PIKLER-LOCZY. Basée sur le concept de « motricité libre », cette pédagogie consiste à donner à l'enfant la possibilité d'exercer librement sa motricité et son activité spontanée (jeu) afin de lui permettre d'explorer et de développer, à son rythme et en fonction de ses intérêts, toutes ses potentialités motrices. Les enfants sont accueillis par groupes de référence, ce qui permet aux professionnels de prendre soin de chacun dans le respect de leur rythme propre.

Les établissements du pôle petite enfance sont placés sous l'autorité du maire de la ville des HAUTS DE BIENNE.

➤ **Crèche les Magnoulets**

La crèche Les Magnoulets a été créée en 1978 avec un agrément de 20 places puis 30 places. En 2012, les locaux se sont agrandis, l'agrément passe alors de 30 à 40 places et un nouveau projet s'inspirant de la pédagogie Pickler Loczy voit le jour.

Coordonnées de la crèche :

Crèche les Magnoulets
6, avenue de la libération
Morez
39400 Hauts de Bienne
Tél : 03 84 33 11 40
Mail : creche@mairie-morez.fr

La crèche multi-accueil "les Magnoulets" accueille 40 enfants de 10 semaines à 4 ans en accueil régulier, occasionnel et d'urgence. Elle est située sur le quartier de Villedieu. Elle bénéficie ainsi d'une position très ensoleillée, avec un vaste espace extérieur (cour avec préau, terrasse et espace vert).

Elle est composée de deux services distincts : un service bébé d'une capacité d'accueil de 15 places et un service grand d'une capacité d'accueil de 25 places.

La structure dispose de 7 salles de vie permettant d'accueillir les enfants par groupe d'âges.

La prestation repas et couche est fournie par la crèche.

➤ **Micro-crèche Croque Soleil**

La crèche Croque Soleil a ouvert ses portes en septembre 2017 pour un agrément de 15 places. Elle est située au centre-ville, au 3^{ème} étage d'un immeuble.

En 2023, suite à une difficulté de recrutement de personnel, la commune des Hauts de Bienne a pris la décision de passer en micro crèches pour un agrément de 12 places

Coordonnées de la micro crèche :

Crèche Croque soleil
12 quai Jobez
Morez
39400 Hauts de Bienne
Tél : 03 84 33 65 02
Mail : creche@enfance.mairie-morez.fr

La structure est composée d'une grande salle de vie où les enfants sont accueilli en inter-âge. Une salle pour les temps de repas et 2 chambres sont à disposition pour les enfants.

La prestation repas et couche est fournie par la crèche.

➤ **Relais Petite Enfance Mosaïque (RPE)**

Le RPE est situé au 18 quai Jobez 39400 Hauts de Bienne, maison de Santé Trans 'Pôle Santé. 48 assistantes maternelles agréées dépendent du territoire au 30 novembre 2024.

C'est un lieu d'information et d'animation, d'écoute et d'échanges à destination des assistants maternels agréés, des candidates à l'agrément, des parents employeurs, des futurs parents et des enfants.

C'est un service gratuit, financé par la commune des Hauts de Bienne (La Mouille, Lézat et Morez), la CAF du Jura et les communes du canton qui ont souhaité adhérer à ce service : Morbier, Bellefontaine, Longchaumois et Prémanon.

A quoi sert ce service ?

Quel mode de garde choisir ? Comment établir un contrat de travail ? Comment faire respecter ses droits ? Comment devenir assistant maternel ? Comment se former ? Autant de questions auxquelles le RPE pourra répondre.

Pour les parents employeurs et les futurs parents, le RPE vous accompagne et vous propose :

- Des informations sur les différents modes d'accueil, selon vos besoins : assistant maternel, garde à domicile, multi-accueil, crèche, etc ;
- Offre de service sur le site « Mon enfant.fr » ;
- Un accompagnement dans la recherche d'un assistant maternel : coordonnées et disponibilités ;
- Des informations générales sur le complément de libre choix de mode de garde (CMG) de la Prestation du Jeune Enfant (Paje) ;
- Des informations sur les questions administratives : contrat de travail, droits et devoirs des parents-employeurs et des professionnels.

Pour les assistantes maternelles agréées et les futurs professionnels de la Petite Enfance, il vous accompagne et vous propose :

- Des informations sur votre statut d'assistant maternel : vos droits, vos obligations, etc ;
- Une mise en relation avec les parents à la recherche d'un assistant maternel ;
- Un lieu de rencontre et de professionnalisation : atelier d'éveil, temps de soirées, conférences, formations, sorties ;
- Un accompagnement et un soutien dans l'exercice de votre profession : documentation, formation, conférences, etc.

Les ateliers proposés aux assistantes maternelles ont lieu au RPE. Si des places restent disponibles, elles sont proposées aux enfants de la crèche. Pour les enfants, le relais est un lieu de socialisation douce et progressive où ils pourront rencontrer d'autres enfants et partager des sorties et des moments de jeux.

Modalités de relations partenariales

- **CAF** (Caisse des Allocations familiales) : Accompagnement technique et financier. La commune des Hauts De Bienne a passé une convention avec la CAF : la Prestation de Service Unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune, en échange de quoi elle impose un remplissage effectif de toutes les places d'accueil.
- **PMI** (Protection Maternelle Infantile) : assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué.
- **Médecin de crèche** : Les crèches s'attachent les services ponctuels d'un médecin référent dont les principales missions sont d'assurer les actions de prévention et de promotion de la santé tant auprès des enfants et de leur famille qu'auprès du personnel.
- **Une psychologue** : Six heures par an minimum sont dédiées à l'analyse de pratique pour :
 - Soutenir et accompagner les équipes ;
 - Favoriser le développement d'une pratique réflexive ;
 - Développer ses capacités d'écoute, et favoriser la cohésion d'équipe ;
 - Analyser les questionnements ou problématiques rencontrés par les équipes.
- **Les stagiaires** : Ils peuvent être accueillis dans le cadre de leur formation et dans le respect du projet de la structure.
Une convention de stage est alors établie entre l'école et la structure.
Le stagiaire est accompagné par son référent tout au long de la durée du stage. Il n'encadre jamais seuls les enfants.
- **Un prestataire de repas** :
Les repas sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide chaque matin et remis en température sur la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.
- **Médiathèque** : tous les mois une animatrice de la médiathèque vient raconter des histoires sous différentes formes (kamishibai, tapis à histoire, livre pop-up...) ;
- **Musée** : tous les 2 mois une animatrice du musée vient proposer aux enfants différents ateliers sensoriels.
- **Maison des seniors (crèche croque Soleil)** : des rencontres intergénérationnelles ont lieu une fois par mois à la maison des seniors.
- **Pôle culture de la ville** : Spectacles proposés par le service culture de la ville.
- **Les formateurs** : Des formations collectives ont lieu en interne (formation aux premiers secours...).

3.2) Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Les parents sont et demeurent les premiers éducateurs de leur enfant.

L'accueil en crèche s'inscrit dans une démarche de coéducation fondée sur la reconnaissance des compétences parentales, le respect mutuel et la confiance partagée, conformément au référentiel de qualité d'accueil du jeune enfant.

L'équipe éducative veille à instaurer une relation de partenariat avec les familles, dans laquelle chacun trouve sa place, au service du bien-être, du développement et de la sécurité affective de l'enfant.

Cela se traduit notamment par :

- **Des temps d'échange quotidiens et réguliers. Les parents ont accès aux espaces de vie des enfants tout en respectant les règles d'hygiène.** Des temps d'échange sont proposés quotidiennement lors de l'accueil et du départ de l'enfant. Ces moments permettent le partage d'informations essentielles concernant le vécu de l'enfant, favorise la continuité éducative entre la famille et la crèche et contribuent à instaurer un climat de confiance. L'équipe reste attentive à la disponibilité, à l'écoute et à la prise en compte des besoins exprimés par la famille.
- **Des temps de rencontre favorisant le dialogue et le soutien à la parentalité**
 - Des réunions de rentrée sont organisées afin d'informer les familles du fonctionnement de l'établissement et de favoriser les échanges en début d'année.
 - Des « cafés parents » pourront être organisés au cours de l'année. Ces temps d'échange conviviaux offrent aux parents un espace de parole libre et bienveillant, favorisant le partage d'expériences, l'expression des questionnements et le soutien à la parentalité.
 - Des rencontres ou animations collectives autour de thématique liées à la petite enfance peuvent également être proposées aux familles en lien avec les partenaires du territoire. Ils permettent le déploiement d'un programme de soutien à la parentalité et permettent des espaces d'écoute, d'aide et d'accompagnement.
- **Une participation active des parents à la vie de la crèche.** Les parents sont invités à participer activement à la vie de la crèche à travers différents moments ou temps forts organisés tout au long de l'année. Il peut s'agir d'anniversaires, de fêtes, d'ateliers, de projets ponctuels, de la fête de fin d'année..., mais aussi de sorties à la médiathèque, au musée de la Lunette, à la résidence seniors, ...

Cette participation peut prendre différentes formes : présence lors d'un temps partagé, proposition d'idées, animation d'un atelier partage de savoir-faire ou de tradition familiale. Ces temps permettent de valoriser les familles et de renforcer le lien parents professionnels et d'enrichir les expériences proposées aux enfants.
- **La prise en compte de la parole des parents dans une démarche d'amélioration continue.** Afin de favoriser l'expression des familles et d'adapter aux mieux les pratiques professionnelles, la collaboration entre les familles et les équipes est systématiquement recherchée. Les parents sont associés à l'élaboration du projet de la structure : des questionnaires de satisfaction pourront être proposés aux parents. Ces outils permettent de recueillir leur ressenti, leurs attentes et leurs suggestions. Les retours seront analysés par l'équipe et peuvent donner lieu à des ajustements de pratiques ou des modifications du règlement intérieur, dans une démarche continue de la qualité d'accueil.
- **Une équipe disponible et accessible.** L'équipe de direction, et l'ensemble de l'équipe éducative restent disponibles à l'écoute des familles. Des rendez-vous individualisés peuvent être proposés à la demande des parents afin d'échanger autour de l'accueil et du développement de leur enfant. Des espaces d'affichage et des supports d'information sont également mis à disposition des familles pour favoriser la communication et la transparence sur la vie de la crèche.

- **Une cohérence dans l'organisation du service aux familles.** Afin de garantir un service de qualité tout au long du parcours de l'enfant et de sa famille, les crèches sont rattachées au pôle Solidarités, Cohésion, Education de la commune. Cela permet notamment un lien régulier entre les structures de la Petite Enfance et celle de l'Enfance, et plus globalement du service aux familles. Elle permet de fait de veiller et de faciliter les transitions dans les structures collectives et ce, dans l'intérêt des enfants accueillis.

3.3) Les actions de soutien à la parentalité

Un programme complet de soutien à la parentalité est proposé sur le territoire à destination des parents.

Ce programme est souple et adaptable aux attentes et besoins des familles. Il est donc ajusté chaque année.

Il comprend des actions parents-enfants sous la forme de soirée jeux, des animations thématiques, des cafés des parents dans les lieux d'accueil des familles (crèches, écoles, espace de vie sociale...).

Une attention particulière est portée à la cohérence sur le territoire afin d'apporter une meilleure lisibilité aux parents.

Les équipes communales de la Petite Enfance, de l'Enfance, et de la Jeunesse sont associées à l'élaboration de ce programme.

3.4) Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

L'attribution d'une place se fait en fonction des besoins des familles et de la capacité d'accueil des deux structures, sans condition d'activité professionnelle et/ou de ressources, et sans condition de fréquentation minimale.

Le contrat d'accueil peut être modifié en cours d'année en fonction de l'évolution des besoins des familles.

La direction peut orienter les familles en difficulté vers les dispositifs de soutien à la parentalité porté par le pôle cohésion social et éducation (affichage, diffusion d'informations par mail).

La structure est attentive au moment de l'attribution des places à la situation des familles (parcours d'insertion sociale et professionnelle) en veillant à leur attribuer une place en priorité.

3.5) La démarche en faveur du développement durable

Le service petite enfance s'engage à :

- **Favoriser les achats labellisés, bio**
 - Achats de produits d'entretien ecolabellisé, écocert
 - Lavettes à l'eau

- Repas BIO proposés par le prestataire de repas chaque semaine
- **Réduire les déchets**
 - trier les emballages
 - Composter
 - Utilisation de serviettes, gants et non des consommables jetables pour les changes des enfants
 - Sur chaussure en tissu (RPE et Croque Soleil)
 - Barquettes en INOX en cuisine
- **Réduire les consommations énergétiques**
 - Utilisation de l'eau du robinet au maximum
 - Eclairage LED
- **Dématérialiser les procédures**
 - Privilégier les envois par mail
- **Eveil à la nature et à l'environnement**
 - Existence d'un mini potager (les Magnoulets)



Conclusion

Ce projet d'établissement guide les équipes dans leurs pratiques et permet aux parents de prendre connaissance de notre projet. Il sert de base à chaque équipe du service petite enfance pour développer leur démarche pédagogique, évolutive en fonction du contexte et des besoins spécifiques des enfants et des familles accueillies.

Il s'appuie sur les grands principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (voir annexe 1).

Validé le 10/02/2026

Le Maire

Laurent PETIT



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

**Fil·le ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenant·s.

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités**
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclarée dans les projets d'accueil.